Zeitschrift: PS info : nouvelles de Pro Senectute Suisse
Herausgeber: Pro Senectute Suisse
Band: - (2007)
Heft: 2: Une répartition inégale des richesses

Artikel: Tout le monde ne vit pas dans l'opulence
Autor: Seifert, Kurt
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-789432

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Editorial

Les multiples facettes de la pauvreté

Il n'y a sans doute rien d'étonnant à ce que le responsable de finances d'une organisation à but non lucratif écrive sur le thème de la pauvreté, puisque sa tâche consiste notamment à gérer les ressources financières de la fondation afin qu'elles ne fassent pas défaut. En réfléchissant de manière plus approfondie au thème de la pauvreté, je me suis demandé de quelle sécurité matérielle ma famille allait disposer dans quelques décennies. Le premier pilier existera-t-il encore? Et mon deuxième pilier? Pourrions-nous tout à coup devenir pauvres?

Des questions auxquelles je peux répondre par moi-même – des risques que je suis en mesure de calculer. Je ne m'attends pas à de mauvaises surprises. Mais qu'en est-il lorsque les réponses ne sont pas connues et que la rente ne suffit pas pour vivre? Grâce à ses nombreuses offres, Pro Senectute aide les aînés qui se posent beaucoup de questions et ne savent pas y répondre.

La pauvreté a encore d'autres visages car les ressources vitales essentielles ne se limitent pas aux biens matériels: de nombreuses personnes âgées souffrent aussi du manque de contact social lorsqu'elles se retrouvent seules après le décès de leur conjoint ou conjointe et que leur famille est loin – géographiquement ou émotionnellement. Il se créé un vide et de nombreux éléments importants tels que les échanges, l'estime réciproque, le soutien et la solidarité font défaut.

En tant qu'organisation sociale appliquant les principes de la gestion d'entreprise, Pro Senectute est active dans toute la Suisse, grâce à ses collaborateurs et collaboratrices, ses nombreux bénévoles, ses donateurs et donatrices ainsi qu'aux contributions fédérales. Elle constitue un réseau de prestations de service et d'offres professionnelles pour les personnes âgées qui peuvent compter sur son soutien également lors de situations difficiles.

Martin Odermatt
Responsable des finances et de l'informatique

THÈME

Tout le monde ne vit pas dans l'opulence

La prévoyance vieillesse obligatoire a permis de freiner la pauvreté liée à la vieillesse, encore largement répandue au milieu du siècle dernier. Ce succès a toutefois entraîné quelques croyances erronées selon lesquelles, aujourd'hui, la plupart des personnes âgées seraient riches. La réalité est toute autre.

***Kurt Seifert** – Responsable du domaine de la politique et de la société, Pro Senectute Suisse*

Une fois encore, l'idée vient des milieux politiques: dès lors que la sécurité matérielle de la génération des aînés est assurée, il sera bientôt possible de renoncer à la prévoyance vieillesse obligatoire en laissant à tout un chacun la responsabilité de prendre ses propres précautions financières pour sa vieillesse. Heureusement, de telles propositions trouvent peu d'écho auprès d'une majorité de citoyens, très conscients de la nécessité d'une prévoyance vieillesse collective dans notre pays. Ils seraient sans doute très nombreux à s'opposer à une tentative de privatisation de l'AVS.

Il a fallu de durs combats politiques et de nombreuses démarches collectives pour introduire cette assurance sociale. Il y aura bientôt 60 ans, le 6 juillet 1947, que la lutte en faveur de l'AVS a été couronnée de succès: une majorité écrasante de citoyens suisses avait alors voté en faveur de la loi fédérale sur l'AVS (en ce temps là, les femmes ne pouvaient pas encore se rendre aux urnes). C'est surtout depuis la fin des années 60 que cette assurance populaire s'est transformée en prévoyance, qui permet une répartition équilibrée entre les riches et les pauvres.

Le «principe de Matthieu»

Aujourd'hui, avec le revenu de leur caisse de pension, de nombreuses personnes âgées peuvent mener une vie sans souci matériel. Une minorité non négligeable de la génération actuelle en âge de l'AVS a peut-être même réussi à épargner. Leur fortune fausse la perception collective selon laquelle les vieux sont riches, vivent dans le luxe et peuvent s'offrir tout ce qu'ils désirent, alors que de jeunes familles doivent se battrent continuellement pour joindre les deux bouts. Selon certains observateurs, cette façon de voir les choses pourrait générer de futurs conflits de générations.

Il est vrai que la plus grande partie des richesses de notre pays appartient aux personnes âgées. Selon les données de l'administration fiscale Zurichoise datant de 2003, plus de 50% des richesses estimées

à environ 235 milliards de francs, sont en mains de contribuables de plus de 64 ans. Ce groupe d'âge ne représente que 20% de l'ensemble de la population. Plus d'un cinquième de tous les ménages comptant plusieurs personnes, où l'époux est en âge AVS, ont un revenu imposable de plus d'un million de francs. Chez les moins de 65 ans, qui appartiennent à la même classe fiscale, la part des millionnaires s'élève seulement à 6 pourcents. Dans les cantons moins fortunés, les proportions sont différentes, mais la tendance reste la même: avec l'âge, «le bas de laine» se remplit de plus en plus.

La plupart du temps, la fortune augmente grâce à des héritages qui, avec l'augmentation de l'espérance de vie, se font lorsque les héritiers sont près de l'âge de la retraite ou l'ont déjà dépassé. Selon une étude, mandatée par le Fonds national suisse de la recherche scientifique, intitulée «Hériter en Suisse», la répartition des héritages dans la société corrobore l'hypothèse selon laquelle on donne à ceux qui ont déjà. C'est le principe de Matthieu. Au moins un tiers de la population ne touche pas d'héritage, tandis que les trois quarts de la somme totale des successions – estimée à environ 28,5 milliards par année – reviennent à une tranche supérieure qui représente 10% de la population.

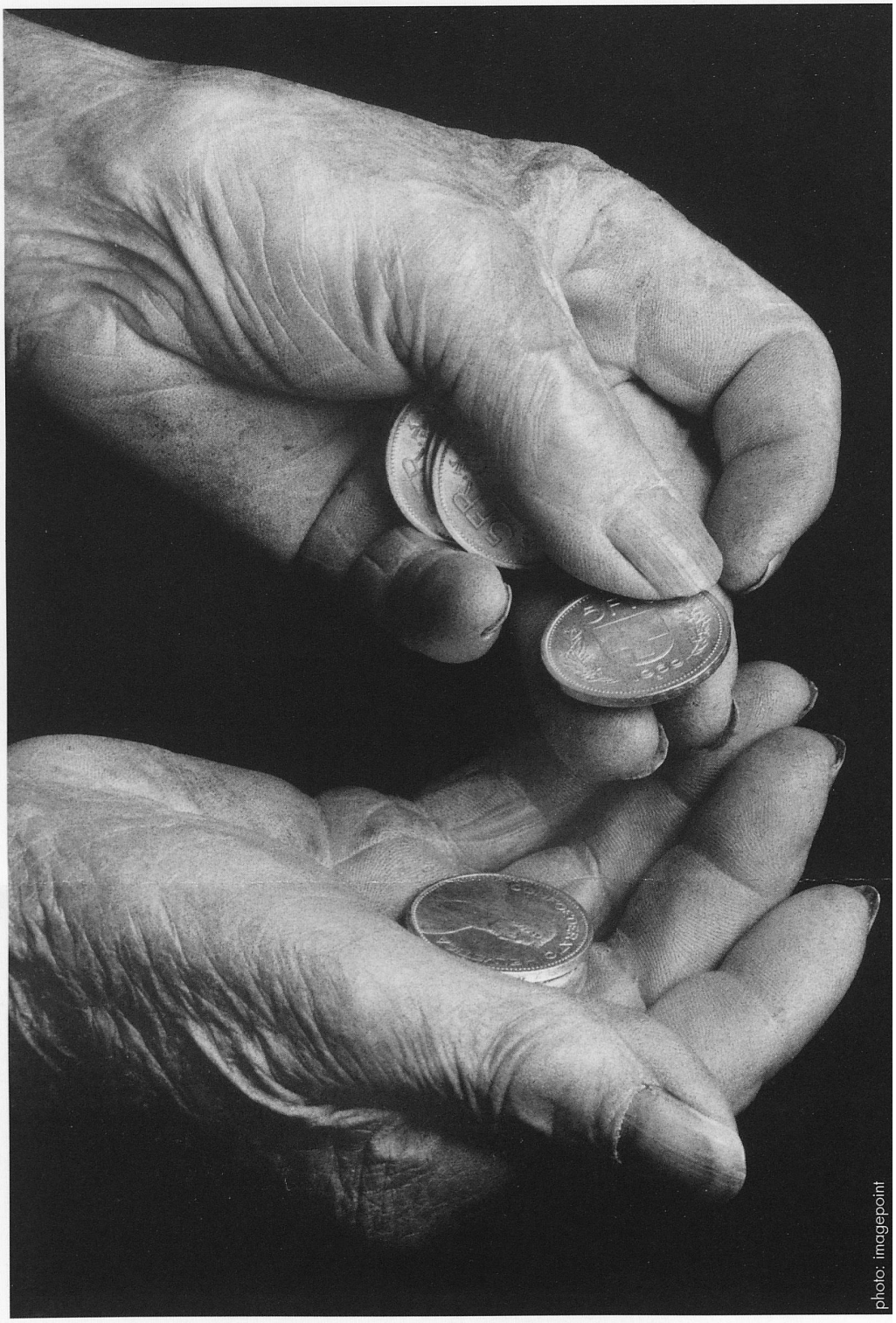
photo: imagepoint

De grandes inégalités

Le discours sur les «vieux riches» fausse le constat selon lequel il y a de grandes différences de revenus chez les personnes âgées. Une minorité de rentiers très fortunés fait face à d'autres aînés qui se situent à l'autre extrémité de l'échelle sociale et sont dépendants de l'aide des prestations complémentaires de l'AVS. Douze pourcents des rentiers doivent y recourir pour pouvoir payer leurs dépenses courantes. Cette proportion parmi la population âgée est très nettement supérieure au pourcentage de personnes qui reçoivent une aide sociale par rapport à l'ensemble de la population. S'ajoutent encore toutes les personnes qui peuvent prétendre à des prestations complémentaires, mais qui, pour diverses raisons, n'en font pas la demande, soit par méconnaissance de leurs droits, soit parce qu'elles ne veulent pas être considérés comme des «mendiants» (alors que c'est un droit).

Les bureaux régionaux de Pro Senectute font le constat qu'une grande partie des personnes demande des conseils concernant des questions financières. Chaque année, environ 12 000 personnes âgées reçoivent une aide financière de Pro Senectute, ceci malgré les effets favorables des prestations complémentaires. Elles n'ont pas suffisamment de revenu, pour faire face à des frais extraordinaires (par exemple un déménagement). Ces données montrent bien qu'un nombre non négligeable de personnes âgées ont des revenus très faibles et qu'il ne faut pas les oublier.

«Hériter en Suisse – une affaire de famille avec des conséquences sur l'économie nationale», titre de l'étude de Heidi Stutz, Tobias Bauer et Susanne Schmugge, parue aux éditions Rüegger (Zurich/Coire 2007). L'héritage en Suisse fait pour la première fois l'objet d'une étude statistique. Le livre comprend 284 pages et coûte 48 francs.